



Piccole Suore Missionarie della Carità
(Opera Don Orione)
Casa generale
Via Monte Acero, 5 – 00141 Roma
www.suoredonorione.org

Prot. MG 200/20

Objet: Convocation de l'ASSEMBLEE GENERALE DE VERIFICATION des PSMC.

Supérieures Provinciales et Conseils

Supérieures Régionales et Conseil

Responsables des Vice-Délégations Missionnaires

**A toutes les Petites Sœurs Missionnaires de la
Charité**

BIEN CHERES SOEURS!

Dans la Présentation que je vous ai adressée, présente dans les premières pages des Actes du XII^e Chapitre Général, je vous disais: *"nous avons tout de suite compris, que l'Esprit veut nous conduire, dans le "quatrième temps", le "temps post-capitulaire", le "temps" de l'incarnation et de l'action, ayant comme mère, comme compagne et comme lumière, la figure de Marie dans la Visitation!"*¹.

Et il est vrai que le temps passe vite, qu'il glisse de nos mains comme de l'eau, et souvent, submergées par le vertige des activités, des engagements, des problèmes à résoudre et à gérer, des pas en avant et en arrière... on entre dans un dangereux état d'anxiété, de désarroi, d'inquiétude, qui peut obscurcir le regard et nous faire perdre l'horizon, le seul but vers lequel tout coule et pour lequel la vie vaut la peine d'être dépensée.

Cet horizon, clair dans la parole de l'Évangile et dans la parole du fondateur Don Orione, nous est, par providence, re-proposé, recréé et relancé tous les six ans, dans la célébration du Chapitre Général. Il s'agit d'un événement de grâce pour toute la Famille religieuse et pour chacune en particulier, pour se souvenir de la vocation et de la mission reçues et accueillies, et de renouveler l'engagement pris avec la profession religieuse comme PSMC: *"nous donner toutes à Dieu pour être toutes de notre prochain"* car *"Caritas Christi urget nos!"*.

Le temps «post-capitulaire» a maintenant atteint son apogée. Nous sommes déjà au milieu du sexennat: une fois encore le Saint-Esprit nous appelle à écouter la voix du **XII^e Chapitre Général** et à reprendre les **Conclusions des Assemblées de Programmation** célébrées lors du début du sexennat. Nous voulons remercier les fruits déjà mis en évidence dans notre vie et notre mission, évaluer ce qui doit encore être purifié et relancé, et commencer la deuxième partie du sexennat avec enthousiasme, avec fidélité et un sentiment d'appartenance à la Congrégation et à l'Église.

Alors, chères sœurs, avec cette lettre j'annonce à toutes les PSMC

la convocation de l'ASSEMBLEE GENERALE DE VERIFICATION 2020,

Date: du 5 au 10 octobre 2020

Lieu: "Centre de spiritualité San Luigi Orione", Zduńska Wola, Pologne.

¹ Actes XII^e Chapitre Général, Présentation de la Supérieure Générale, pag. 9

A LA LUMIERE DE L'ÉVANGILE

On sait que, depuis des années, le choix méthodologique des rencontres, qui impliquent tout l'Institut, n'est pas de se limiter aux travaux à accomplir, mais de vivre une expérience spirituelle harmonisant tous les aspects qui mènent, ensuite, à une conclusion ou à la prise des décisions. En ce sens, le choix d'un contexte biblique, l'harmonie des réflexions avec les moments de prière et de célébration, les dynamiques de travail et d'échange fraternel sont tous des aspects fondamentaux.

Par conséquent, le cadre évangélique choisi pour l'Assemblée générale de cette année est celui que le Saint-Père François nous a suggéré lors de l'Audience Privée du XII^e Chapitre Général, c'est-à-dire la rencontre de Marie avec sa cousine Elizabeth (cf. Lc 1, 39-45).

Le thème général de l'Assemblée générale 2020 est:

"Bénie sois-tu, qui a cru!"

Ce thème accompagnera transversalement tout le processus de l'Assemblée, décliné, sous ses différents angles, dans les instances précédentes, c'est-à-dire les Assemblées Locales et Provinciales ou Régionales.

DANS LA DYNAMIQUE DE LA PARTICIPATION

La dynamique méthodologique de l'Assemblée Générale suit le chemin déjà testé depuis plusieurs années et cherche à répondre aux critères de communion et de participation, de dialogue et de coresponsabilité, d'unité dans la diversité.

Par conséquent, afin que l'Assemblée Générale donne des résultats positifs pour le bien et la croissance de l'Institut, la participation active et proactive de toutes les PSMC, à travers les Assemblées Locales et Provinciales ou Régionales, est fondamentale.

L'Assemblée Générale appartient à tous et chaque contribution est importante. L'Assemblée constitue l'une des demandes les plus valables et le bon moment où chacune et nous toutes nous pouvons dire notre parole, donner notre avis, évaluer l'expérience vécue, proposer des solutions. De cette façon, nous participerons TOUTES à l'Assemblée Générale.

La méthodologie nous permettra de vivre, déjà dans les Assemblées Locales et Provinciales/Régionales, l'événement de l'Assemblée Générale, nous aidant à mûrir et à grandir de plus en plus dans le sens d'appartenir à la seule Famille religieuse et le sens de la coresponsabilité dans le développement du charisme et la mission des PSMC dans l'Église et dans le monde.

La méthodologie qui nous guidera sera celle que nous connaissons toutes, du Chemin du Renouveau, en trois étapes: 1. A partir de la réalité, 2. A partir de la Parole et du charisme, 3. Proposer et s'engager.

DANS LA COMMUNION SPIRITUELLE

«Tout ce que vous demanderez en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. Si vous demandez quelque chose en mon nom, je le ferai» (Jn 14, 13-14).

Les paroles de Jésus dans l'Évangile sont notre lumière et nous encouragent à lui faire confiance, à demander avec foi, dans la certitude d'être déjà écoutées. Mais Jésus s'adresse à la communauté, il ne dit pas "*demande-moi*", mais "*demandez*"... Cette-ci est la force de la prière d'une Communauté, d'une Province, d'un Institut qui s'unit en Son nom, qui s'abandonne activement dans les mains du Seigneur, et qui demande humblement l'écoute, le discernement et l'obéissance au Saint-Esprit, afin que l'Assemblée Générale découvre aujourd'hui la Volonté de Dieu pour la Famille religieuse.

Par conséquent, pour nous unir dans la célébration de l'Assemblée, en tant que grand événement familial, j'invite toutes les Communautés à prier dans la communion et avec foi, afin que l'Assemblée soit un véritable "*kairos*" qui donne une nouvelle vigueur au charisme et à la mission que nous avons dans l'Église en tant que PSMC.

Des prières ont été préparées pour compléter les intercessions de la Liturgie des Heures, une pour chaque jour de la semaine. Chaque communauté décidera de les inclure ou bien dans les Laudes ou bien dans les Vêpres, faisant de manière qu'il soit le moment où toute la communauté est présente.

Ces prières se trouvent à l'**Annexe 1**, à la fin de cette Lettre de convocation, et une photocopie sera faite pour chaque sœur; si cela est jugé approprié, d'autres personnes proches, qui veulent se joindre à la prière pour notre Assemblée Générale, peuvent également être impliquées.

Nous commencerons les prières à partir du moment où cette Lettre parviendra à la Communauté, et elles poursuivront jusqu'au 31 octobre.

ITINERAIRE DE L'ASSEMBLEE

1. Assemblées Locales:

Les Assemblées Locales se tiendront dans chaque Communauté **au cours des mois de MARS et AVRIL 2020**. Les Communautés recevront le dossier avec la méthodologie à suivre et s'organiseront pour vivre cet événement de l'Esprit avec sérénité, responsabilité et sentiment d'appartenance.

Toutes les sœurs de vœux perpétuels et temporaires appartenant à la Communauté et les novices de 2^e année y participeront.

Lors des Assemblées Locales, seront votées les déléguées à l'Assemblée Provinciale ou Régionale. Seules les sœurs de vœux perpétuels ont une voix active et passive.

Pour les Sœurs Sacramentines, il y a quelques indications spécifiques:

- Dans les provinces ou délégations où les communautés des Sœurs Sacramentines comptent jusqu'à 3 membres, toutes les Sacramentines participent à l'Assemblée Provinciale (Pologne, Brésil, Chili et Philippines).
- Lorsque les communautés des Sœurs Sacramentines comptent plus de 3 membres, la Communauté devra voter pour l'une de ses déléguées à l'Assemblée Provinciale ou Régionale (Argentine et Kenya). Dans le cas de la Province Italienne, qui compte deux Communautés de Sœurs Sacramentines, lors de leurs Assemblées Locales respectives, elles voteront 1 déléguée à l'Assemblée Provinciale, parmi toutes les Sœurs Sacramentines de la Province.
- Chaque communauté de Sœurs Sacramentines votera, lors de l'Assemblée locale, à partir d'une liste unique, 2 déléguées à l'Assemblée Générale, en envoyant les votes à la Supérieure Générale dans une enveloppe scellée.

2. Assemblées Provinciales ou Régionales

Les Assemblées Provinciales et Régionales seront célébrées au cours des **mois de JUIN, JUILLET et AOÛT 2020**. Les Conseils Provinciaux et Régionaux recevront la méthodologie. Les Communautés recevront le dossier avec la méthodologie à suivre. Les Assemblées Provinciales et Régionales se dérouleront en pas moins de cinq jours complets, selon l'organisation de chaque province, et les participantes essaieront de vivre ce temps avec sérénité, profondeur, sans hâte et avec un véritable engagement pour la vie et le futur de la Congrégation.

Pour la participation aux Assemblées Provinciales ou Régionales, nous avons appliqué les critères et pourcentages régissant la participation aux Chapitres Provinciaux selon nos Constitutions et Normes Générales (voir Constitutions art. 216 et 217). Je vous rappelle également que les sœurs exclaustrées n'ont pas de voix active ou passive.

Pour les Vice-délégations missionnaires et pour la Province du Chili, il a été appliqué un critère adéquat à leur réalité particulière. Les Sœurs Missionnaires ou Sacramentines qui se trouvent dans d'autres Provinces ou Délégations, (incardinées ou non incardinées), participeront à l'Assemblée du lieu où elles se trouvent.

Différemment de ce qu'il a été fait jusqu'à présent, le Conseil Général a décidé de ne pas envoyer de Conseillère en tant qu'experte aux Assemblées des Provinces. Mais il y aura une Conseillère Générale dans les Assemblées de la Délégation de Madagascar et dans les Assemblées des trois Vice-Délégations: Kenya, Côte d'Ivoire et Philippines.

Lors des Assemblées Provinciales ou Régionales, l'on prévoit la participation en tant qu'"invitées" d'une représentation des Juniores et, pour une journée, d'un représentant des différents membres de la Famille Orionine présente sur le territoire: les Fils de la Divine Providence, le Mouvement Laïcal Orionin, l'Institut Séculaire Orionin, l'Institut Marie de Nazareth.

Les Juniores peuvent participer à toutes les instances de l'Assemblée Provinciale ou Régionale, sauf au moment de l'élection des déléguées. Les Juniores invitées n'ont pas de voix active ni passive dans les décisions de l'Assemblée.

Je vous présente ci-dessous le calendrier avec des directives pour la participation des Sœurs à l'Assemblée Provinciale, Régionale et pour les Vice-délégations missionnaires.

<p>Province "Mater Dei" (Italie/Roumanie/Espagne)</p>	<p>Par droit: Supérieure provinciale et 5 Conseillères.</p> <p>8 Déléguées élues par les Communautés 1 Sacramentine élue (votée par les Sacramentines de la Province). 1 Juniore invitée</p>
<p>Province "N. D. de Czestochowa" (Pologne/Ukraine/Italie)</p>	<p>Par droit: Supérieure provinciale et 5 Conseillères.</p> <p>10 Déléguées élues par les Communautés 1 Sacramentine</p>
<p>Province "N. D. de Lujan" (Argentine/Uruguay/Paraguay):</p>	<p>Par droit: Supérieure provinciale et 5 Conseillères.</p> <p>11 Déléguées élues par les Communautés 1 Sacramentine élue (votée par les Sacramentines de la Province) 1 Juniore invitée</p>
<p>Province "N. D. Aparecida" (Brasil/Cap-Vert)</p>	<p>Par droit: Supérieure provinciale et 5 Conseillères.</p> <p>9 Déléguées élue par les Communautés 2 Sacramentines 1 Juniore invitée</p>

Province “N. D. du Carmen” (Chili/Pérou)	Par droit: Supérieure provinciale et 3 Conseillères. Déleguées: Toutes les Sœurs de Vœux perpétuels qui n’ont pas dépassé leurs 75 ans (incardinées et pas incardinées). 3 Sacramentines.
Date: du 22 au 26 juin	
Délégation “Marie Reine de la Paix” (Madagascar/Italie)	Par droit: Supérieure régionale et 5 Conseillères. 7 Déleguées élue par les Communautés 2 Juniores invitées ➤ Conseillère générale: Sr. M. Françoise.
Date: du 20 au 24 juillet.	
Vice-Délégation “Mère de la Divine Providence” (Kenya/Tanzanie)	Par droit: Responsable régionale et Conseil. Déleguées: Toutes les Sœurs missionnaires des Vœux perpétuels 1 Sacramentine élue (votée parmi les Sacramentines de la Vice-Délégation). 2 Juniores invitées ➤ Conseillère générale: Sr. M. Françoise.
Date: du 29 juillet au 2 août	
Vice-Délégation “N. D. de l’Espérance” (Côte d’Ivoire/Togo/Burkina Faso)	Par droit: Responsable régionale et Conseil. Déleguées: Toutes les Sœurs de Vœux perpétuels (incardinées ou pas incardinées) 2 Juniores invitées ➤ Conseillère générale: Sr. M. Irma Rabasa.
Date: du 22 au 26 juin	
Vice-Délégation “Mère de Miséricorde” (Philippines)	Par droit: Responsable régionale et Conseil. Déleguées: Toutes les Sœurs de Vœux perpétuels (missionnaires et sacramentines, incardinées ou pas incardinées) 2 Juniores invitées ➤ Conseillère générale: Sr. M. Jòzefa Kalinowska.
Date: de l’11 au 16 juillet	
Synthèse Soeurs Sacramentines Italie 5 (3 en Italie – 2 en Espagne) Pologne: 1 Argentine: 6 Brésil: 2 Chili: 3 Kenya: 4 Philippines: 1 Total Sacramentines: 22	Participation aux Assemblées provinciales/régionales 1 élue par les Sœurs Sacramentines de la Province 1 1 élue par les Sœurs Sacramentines de la Province 2 3 1 élue par les Sœurs Sacramentines de la Vice-Délégation 1

3. Assemblée générale

a. Participation

Pour la participation à l'Assemblée Générale, qui se tiendra **du 5 au 10 OCTOBRE**, nous avons également appliqué les critères et pourcentages qui régissent la participation au Chapitre Général (voir Normes Générales art. 226). Lors du vote pour les Déléguées à l'Assemblée Générale, il est important de se rappeler que toutes les Sœurs de vœux perpétuels qui sont présentes à l'Assemblée Provinciale ou Régionale en tant que déléguées élues ont une voix active, tandis que celles qui, au moment du vote, ont accompli 5 ans de vœux perpétuels ont uniquement une voix passive (voir Normes Générales art. 227).

Les Sœurs Sacramentines qui participent à l'Assemblée provinciale ont une voix active dans la votation des déléguées missionnaires à l'Assemblée Générale (voir Constitutions art. 233).

La Supérieure Provinciale ou Régionale doit communiquer immédiatement à la Supérieure Générale les noms des Déléguées votées pour l'Assemblée Générale et leurs suppléants.

b. Pour les Vice-Délégations Missionnaires, il existe des orientations spécifiques:

Pour les Vice-Délégations missionnaires du Kenya, de la Côte d'Ivoire et des Philippines, un critère de participation a été appliqué, pour permettre une présence plus significative de ces nouvelles réalités qui évoluent rapidement et qui représentent un grand espoir de futur pour la propagation du charisme en Afrique et en Asie. Par conséquent, le Conseil Général, ayant le pouvoir de décider à ce propos, a invité les Responsables régionales accompagnées par une autre Sœur de la Vice-Délégation. Les trois Responsables régionales, pour cette Assemblée spécifique, auront une voix active dans les décisions.

Je vous présente ci-dessous la participation et le nombre de Déléguées à voter pour l'Assemblée Générale, pour chaque Province, Délégation et Vice-Délégation:

Participants par droit:

Supérieure Générale	6
Conseil Général	
Supérieures Provinciales	
Supérieure Régionale	6

Provinces et Délégations:

Province "Mater Dei" (Italie)	3 déléguées élues et 2 suppléants
Province "N. D. de Czestochowa" (Pologne)	3 déléguées élues et 2 suppléants
Province "N. D. de Lujan" (Argentine)	4 déléguées élues et 2 suppléants
Province "N. D. Aparecida" (Brésil)	3 déléguées élues et 2 suppléants
Province "N. D. du Carmen" (Chili)	1 déléguée élue et 1 suppléant
Délégation "Marie Reine de la Paix" (Madagascar)	2 déléguées élues et 2 suppléants
Soeurs Sacramentines	2 déléguées élues et 1 suppléant

Vice-Délégations Missionnaires:

Vice-Délégation "Mère de la Divine Providence" (Kenya)

Sr. M. Margaret Mutitu – Responsable

Sr. M. Alicja Kaszczuk

Vice-Délégation "N. D. de l'Espérance" (Côte d'Ivoire)

Sr. M. Silvina Babot - Responsable

Sr. M. Clemence Amon

Vice-Délégation "Mère de Miséricorde" (Philippines)

Sr. M. Graciela Pettiti - Responsable

Sr. M. Iolanda Mendes

c. Invités extérieurs

Pendant quelques jours de l'Assemblée Générale, il y aura des invités extérieurs, des représentants de la Famille charismatique Orionine:

- Le Supérieur Général des Fils de la Divine Providence (FDP) et le Supérieur Provincial de la Pologne
- La Responsable générale du Mouvement Laïcal Orionin (MLO)
- La Responsable générale de l'Institut Séculaire Orionin (ISO)
- La Responsable de l'Institut Marie de Nazareth

En outre, M.lle Agnese Salaroli a été invitée à apporter son soutien et son aide au secrétariat et aux communications, en dehors de l'Assemblée.

d. Dynamique et méthodologie

L'Assemblée générale se déroulera sur six jours entiers, du 5 au 10 octobre; l'on suivra la méthode susmentionnée, l'on prévoit des dynamiques de dialogue, de communication et d'échange en groupe et dans l'Assemblée, un pèlerinage au Sanctuaire de N. D. de Czestochowa et une visite à une œuvre caritative de la Province polonaise.

Pour les questions pratiques et logistiques, l'**Annexe 2** de cette Lettre contient des directives et des indications importantes, tandis que nous restons toujours disponibles pour n'importe quel doute ou besoin particulier.

Pour l'organisation du matériel et l'organisation de l'aide méthodologique, l'on convoquera une "**Commission de pré-assemblée**", composée de quatre Sœurs au maximum, parmi les déléguées élues, qui se rencontrera à Rome, à la Maison Générale, le 16 septembre. Elle sera coordonnée par la Conseillère Générale Sr. M. Françoise.

Cette "**Commission**", avec moi-même et M.lle Agnese Salaroli, partira pour la Pologne le 29 septembre avec le but de préparer et d'aménager le lieu où se tiendra l'Assemblée, et de prévoir ce qui pourrait être nécessaire.

Les Sœurs de cette "**Commission**" seront nommées par le Conseil Général et convoquées immédiatement après que l'on connaîtra tous les noms des Déléguées de chaque Province ou Délégation.

Les Supérieures Provinciales, Régionale et les Responsables de Vice-Délégation apporteront un rapport à l'Assemblée, rédigé et visualisé en Power Point, suivant les indications du schéma dans l'**Annexe 3** de cette Lettre.

L'ASSEMBLEE: EXPRESSION D'AMOUR A LA CONGREGATION

*"Le Seigneur ne donne pas la vocation à tout le monde... remerciez toujours le Seigneur pour cette grâce singulière et particulière, et essayez de lui correspondre. Considérez votre humble Congrégation comme un instrument de Dieu pour la propagation de l'amour de Dieu; (...) Considérez votre vocation et la Congrégation: la vocation comme une grâce particulière, et la Congrégation comme une œuvre suscitée par Dieu pour votre assainissement et pour celle des autres âmes, et ayez beaucoup d'amour et de zèle pour l'honneur de la Congrégation"*².

J'ai voulu conclure cette Lettre de convocation par les mots de notre Fondateur.

Don Orione a toujours insisté sur l'amour à la Congrégation, sur le fait de la sentir «mère». Même dans la dernière "Bonne nuit!" il a dit à ses enfants: *«La première grande Mère est Marie Très Sainte! La deuxième Mère est la Sainte Eglise! La troisième, petite mais grande mère, est notre Congrégation!"*³.

La Congrégation, on peut aussi le dire, est la "mère" de notre vocation orionine, le lieu où chacune a été appelée par Dieu à vivre et à développer le don de sa propre vocation religieuse. Comme nous le dit Don Orione: *"remerciez toujours le Seigneur pour cette grâce singulière et particulière, et essayez de lui correspondre"*, en vous souvenant toujours que *"la Congrégation est un instrument de Dieu pour la propagation de Son amour"*.

Par conséquent, nous sommes toutes coresponsables en cherchant à ce que la Congrégation soit cet *"instrument"* dans l'Église; et ainsi le sera par notre amour, notre fidélité, notre engagement à la sainteté, notre élan missionnaire... pour que l'amour de Dieu rejoigne toutes les frontières du monde, les plus éloignés et abandonnés, tous!

Les Assemblées, comme les Chapitres encore plus, sont une expression concrète de cet amour pour la Congrégation qui est dans chaque PSMC. L'Assemblée Générale est l'expression de notre amour pour la Congrégation, car elle est le lieu de la grâce, de la lumière du Saint-Esprit; elle est le lieu du dialogue et de la réflexion, de la coresponsabilité et des décisions pour le bien, pour le futur, pour le développement du charisme et de la mission de la Congrégation, c'est-à-dire de chacune de nous qui, à des époques et des lieux différents, a écouté son appel vocationnel et a donné son "oui".

Alors, chères sœurs, la manière, l'attitude, la disposition à célébrer et à participer avec amour et sérieux à l'Assemblée locale, provinciale et générale, seront le signe tangible de combien nous aimons notre vocation et combien nous aimons la Congrégation.

Don Orione dit à chacun de nous aujourd'hui, en commençant le temps de l'assemblée: ***"Ayez beaucoup d'amour et de zèle pour l'honneur de la Congrégation"***.

Préparons-nous donc à célébrer l'Assemblée Générale à la lumière de ce cri de notre Fondateur.

Que la Très Sainte Vierge Marie, *"femme d'écoute, de décision et d'action"*⁴ nous prenne par la main et nous donne courage et confiance, pour "sortir" vers les horizons que l'Esprit voudra nous

² Parole, 5 août 1932, II, 210.

³ Parole, 8 mars 1940, XII, 137d.

⁴ Actes XII^e Chapitre Général PSMC, pages 16-17.

donner dans la célébration de l'Assemblée. Qu'elle nous prenne par la main pour aller, comme Elle le fit, "à la hâte" vers ceux qui sont dans le besoin. Qu'Elle, qui est *"bénie parce que elle a cru"*, nous aide à grandir dans la foi et l'amour, pour réaliser notre vocation et notre mission dans l'Église avec une fidélité créative et active: *"Caritas Christi urget nos!"*.

Je salue fraternellement chacune de vous. Restons toujours unies dans la prière et dans le chemin commun vers la sainteté.



Sr. Mabel Spagnuolo
Sr M. Mabel Spagnuolo
Supérieure Générale

Rome, Maison générale, 15 février 2020.

ANNEXE 1:
Prières pendant le temps de l'Assemblée Générale

- Les prières seront insérées à partir du moment où la Lettre de convocation à l'Assemblée Générale parviendra à la Communauté, jusqu'au 31 octobre 2020.
- Une prière par jour sera insérée, au moment des intentions pendant les Laudes ou les Vêpres (la communauté choisira le moment où tout le monde est là).
- Toutes ensemble, nous répéterons, à la fin de l'intention, le refrain inséré: **PARCE QUE "CARITAS CHRISTI URGET NOS!"**.

Lundi:

Saint-Esprit, toi qui renouvelles constamment la face de la terre, donne-nous en ce temps de l'Assemblée, à travers l'intercession de S. Luigi Orione, la lumière et le discernement pour lire les signes des temps, et la liberté et l'ouverture pour *"aller marcher à la tête des temps et des peuples, et non à la queue, et ne nous faire pas traîner"*: **PARCE QUE "CARITAS CHRISTI URGET NOS!"**.

Mardi:

Marie, Vierge d'écoute et d'action, qui as entrepris ton chemin, pèlerine, itinérante vers ta cousine Elizabeth, aide-nous, en ce temps de l'Assemblée, à sortir, comme toi, avec courage et joie, en une *"intimité itinérante"* et missionnaire, vers la chair du Christ dans les plus nécessaires et abandonnés: **PARCE QUE "CARITAS CHRISTI URGET NOS!"**.

Mercredi:

Divine Providence, qui nous guides et nous soutiens toujours, aide-nous, en ce temps de l'Assemblée, à *"accroître le sentiment d'appartenance et la transparence évangélique dans l'administration des biens"*, avec coresponsabilité, sobriété et pauvreté orionine: **PARCE QUE "CARITAS CHRISTI URGET NOS!"**.

Jedi:

Jésus, qui es *«Seigneur et Maître»*, renouvelle en nous, en ce temps de l'Assemblée, l'ouverture et l'amour aux jeunes, ce qui était au cœur de Don Orione, et fais de manière que nous nous engagions, avec enthousiasme et coresponsabilité, dans la Pastorale Juvénile Vocationnelle de la Congrégation: **PARCE QUE "CARITAS CHRISTI URGET NOS!"**.

Vendredi:

Jésus, Bon Pasteur, en ce temps de l'Assemblée, purifie notre service d'autorité de tout résidu de supériorité, d'autoritarisme et d'autosuffisance, car nous pouvons incarner un modèle de gouvernement basé sur la pédagogie de marcher *"devant, à côté et derrière le troupeau"*: **PARCE QUE "CARITAS CHRISTI URGET NOS!"**.

Samedi:

Marie, modèle de femme consacrée, en ce temps de l'Assemblée, aide-nous à apprendre par toi-même à être *"des femmes consacrées totalement au Christ, joyeuses disciples missionnaires"*, à rendre la vie des Sœurs âgées féconde et paisible, fidèle et créative la vie des sœurs adultes et persévérante et joyeuse la vie des jeunes soeurs en formation: **PARCE QUE «CARITAS CHRISTI URGET NOS!»**.

Dimanche:

Nous te remercions, Père, de nous avoir donné le Vœu de Charité à la suite de Don Orione, aide-nous, en ce temps de l'Assemblée, à être cohérentes avec cet engagement, à vivre la charité dans la communauté et à en témoigner parmi les gens, avec tendresse maternelle et miséricorde: **PARCE QUE "CARITAS CHRISTI URGET NOS!"**.

ANNEXE 2: Questions pratiques et logistiques pour l'Assemblée générale

Afin de pouvoir mener l'**Assemblée générale** avec ordre et sérénité, je voudrais vous demander de garder à l'esprit des certaines choses pratiques, en particulier pour les Sœurs qui seront élues à l'Assemblée générale en Pologne.

- Il est important d'arriver au moins deux jours plus tôt et de partir au moins deux jours plus tard, car Zduńska Wola est située à environ 200 km de Varsovie et le transport des déléguées doit être organisé à temps et sans hâte.
- Avant **le 5 septembre**, envoyer à la Secrétaire Général Sr. M. Françoise (e-mail: mariefrancoise@psmc.it) la date des voyages, aller-retour, et celles qui s'arrêteront et resteront en Italie avant de continuer en Pologne, afin que nous puissions bien organiser la réception et les voyages à l'aéroport.

- **Pour entrer en Italie et en Pologne:**

Les Soeurs d'Argentine, Chili, Brésil, Uruguay, Paraguay, Pérou **n'ont pas besoin** de visa.

Les Soeurs du Kenya, Côte d'Ivoire, Madagascar, Cap Vert **ont besoin d'un Visa Touristique** (sauf pour celles qui ont déjà un séjour italien en vigueur). Celles qui s'arrêtent en Italie auront besoin de deux visas (un pour l'Italie et un pour la Pologne). Je vous recommande de **commencer** votre demande de visa **dès que possible**.

Toutes vérifient que les passeports soient valables au moins 6 mois avant leur expiration, sinon on ne vous permettra pas de quitter votre pays.

- La langue officielle de l'Assemblée générale sera l'italien. Pour la traduction simultanée, chacune apporte son portable avec radio ou une petite radio avec des écouteurs.
- Pour la prière et les célébrations, nous vous demandons de télécharger **l'application de la Liturgie des heures de la CEI** sur votre portable, pour les prières qui se dérouleront en italien; d'autres applications digitales peuvent être utilisées pour prier dans d'autres langues. Chaque Province ou Délégation apporte une feuille de maximum deux/trois pages avec les chansons qui peuvent être utilisées pour des moments de prière dans votre propre langue, et des photocopies à remettre à chaque participante.
- Le climat en Pologne pour le mois d'octobre commence à être assez froid. Par conséquent, apportez des vêtements adaptés à tout changement de température par précaution.
- Si quelque Sœur a besoin d'un régime particulier, veuillez le communiquer à Sr M. Józefa Kalinowska (e-mail: mariajozefa.psmc@gmail.com), afin de répondre à ce besoin.
- Toute l'organisation et la préparation de l'Assemblée sont à la charge du Conseil Général. Celles qui peuvent offrir une collaboration économique, en particulier pour l'utilisation de la Maison de Spiritualité, peuvent contacter directement la Trésorière Générale Sr. M. Józefa Kalinowska.

ANNEXE 3:
**Schéma pour le rapport à l'ASSEMBLEE GENERALE de la Supérieure
Provinciale/Régionale/Responsable**

Lors de l'Assemblée générale, la méthodologie de la **première partie de l'évaluation** prévoit l'intervention de chaque réalité. Par conséquent, chaque Supérieure Provinciale, la Supérieure Régionale et les Responsables des Vice-Délégations missionnaires présenteront un rapport selon les directives suivantes:

- Le rapport ne doit pas dépasser les **20 minutes**.
- Il sera lu en **italien**.
- Il sera présenté en **Power Point** et également en texte écrit à remettre au Conseil Général. Utilisez un **langage synthétique** et non discursif pour pouvoir respecter le temps prévu.

Contenu du rapport:

a. Brève statistique:

- Sur les personnes (Soeurs de Vœux Perpétuels, de Vœux Temporaires, novices, postulantes, aspirantes dans un discernement concret)
- Nouvelles ouvertures, fermetures ou retraits.

b. Défis et perspectives concrètes de futur:

- dans le cadre de la mission de l'Institut,
- dans le cadre de la formation permanente et initiale,
- dans le cadre du style de gouvernement/animation et de gestion des oeuvres.

c. Discernements urgents concrets à faire dans la Province/Délégation/Vice-Délégation

d. Organisation et mise en œuvre de la Pastorale Juvénile Vocationnelle

e. Situation actuelle et perspectives de futur des Sœurs Sacramentines (là où elles sont présentes)

f. Fruits concrets du XII^e Chapitre Général dans la Province/Délégation/Vice-Délégation.

- Chaque Province/Délégation/Vice-Délégation peut apporter du **matériel photographique et vidéo** sur les réalités les plus significatives, à présenter dans les moments destinés à cela.